

## COOPERATION ALGERO-SINGAPOURIENNE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT Signature d'un mémoire d'entente

Un mémorandum d'entente a été signé hier, à Alger, entre le ministre algérien de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Chérif Rahmani et le ministre singapourien du Développement national Mah Bow Tan en visite pour la première fois en Algérie. Ce protocole d'accord porte sur le renforcement de la coopération entre les deux pays dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Il s'agit essentiellement de trouver les voies et moyens à mettre en œuvre par les deux parties afin de développer les villes nouvelles et les pôles d'excellence, les parcs naturels et les espaces verts ainsi que la promotion des aires protégées et la préservation de la diversité biologique. Les actions et activités de coopération dans les domaines retenues concerneront les échanges d'informations, d'expériences, de savoir-faire, de documentation, de formation et d'expertise et d'assistance technique ainsi que la promotion d'expositions et des séminaires dans les domaines précités. La rencontre entre Chérif Rahmani et Mah Bow Tan a permis aux deux responsables de définir les axes de coopération à court et moyen terme devant être définis en commun accord. Un comité technique et scientifique pour le suivi de ce mémorandum d'entente sera mis en place. Cette instance composée de cadres désignés par les deux parties, sera chargée du suivi et la concrétisation des objectifs assignés à cet accord. Dans son intervention, le ministre singapourien a estimé que ce protocole d'entente constitue un «jalón très important» et «un catalyseur» pour renforcer la coopération entre les deux pays dans le cadre du développement durable. D'autant, a-t-il ajouté que «l'Algérie dispose de potentialités économiques et géographiques considérables». Notons enfin que Mah Bow Tan se rendra ce matin à la Nouvelle Ville de Sidi-Abdallah.

Lotfi M.

## FIN DE L'ENQUETE SUR LE SEISME DE BOUMERDES

# Procès en février

A l'ombre du procès sur le scandale de la Khalifa, se prépare un autre procès qui soulèvera sans aucun doute des polémiques et sera probablement fort médiatisé. Il s'agit du procès sur les destructions causées par le séisme qui a ravagé la wilaya de Boumerdès et ses environs. Selon une source judiciaire autorisée de la wilaya de Boumerdès, le juge d'instruction en charge de l'enquête judiciaire a clos son dossier et il a par conséquent notifié aux accusés leurs inculpations et les charges retenues contre eux. Toujours selon notre source, les 38 inculpés, dont certains d'entre eux ont été placés sous contrôle judiciaire et d'autres laissés en liberté, seront déferés devant le tribunal correctionnel de Boumerdès le mois prochain. En vertu de la loi, il appartient donc au parquet de fixer la date du procès. Les 38 personnes sont accusées chacune selon la gravité des faits qui leur sont reprochés, entre autres, d'homicides involontaires, de blessures involontaires, de fraudes sur la qualité et les quantités des matériaux de construction dans la réalisation des projets qui leur ont été confiés, de refus d'application de lois et règlements en matière de constructions, de négligence.

Pour rappel, plusieurs victimes se sont portées partie civile. Parmi les accusés, l'on note la présence de hauts dirigeants d'entreprises de promotion et de constructions immobilières, publiques ou privées, d'entrepreneurs, de promoteurs immobiliers, de responsables de bureaux d'études, d'ingénieurs, de chefs de chantiers et de techniciens du CTC (Contrôle technique de construction)...

Au lendemain du terrible tremblement de terre du 21 mai 2003 qui avait pour épilogue la commune de Zemmouri au centre de la wilaya de Boumerdès, la population enregistra un lourd bilan : 1.391 morts dans la seule wilaya de l'ex-Rocher Noir, selon les statistiques officielles, une dizaine de milliers de blessés et des dégâts matériels évalués à plus de 5 milliards de dollars. Devant les découvertes effroyables faites par les sinistrés : des bâtiments érigés sans permis de construction, des bâtiments neufs qui se sont effondrés dès les premières secousses telluriques, des études techniques mal faites ou inexistantes, des projets lancés sur des terrains sablonneux ou marécageux, des piliers de bâtiments bourrés de sable pour faire du remplissage, le non-respect des normes de construction et de confection des bétons, absences de contrôles et de suivis des chantiers... la colère citoyenne avait été suivie d'accusations graves contre un secteur qui ne jouit pas d'une bonne réputation. Devant la pression populaire et des médias, les pouvoirs publics ont réagi. Ainsi, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a été instruit par le président de la République, Abdelaziz Boufelika de déposer plainte auprès des cours de Boumerdès et d'Alger. La démarche a été accomplie par M. Hamimid, ministre de l'Habitat qui en date du 2 août 2003 avait effectivement déposé plainte. Le 26 du même mois, le parquet général de Boumerdès, dès la réception de la plainte avait instruit le groupement de la Gendarmerie nationale de la localité, de mener une enquête. La gendarmerie de Boumerdès avait déployé

tout l'effectif de la section de recherches et fait appel aux experts de l'ANP, venus en renfort pour aider les enquêteurs dans le long travail d'investigations et d'expertises. Le 21 juin 2004, les services du colonel Abdaoui, à l'époque commandant du groupement de Boumerdès ont remis un rapport de 1500 pages et deux chargements de fourgonnettes de documents annexes. Aux dires de certains initiés, la gendarmerie de Boumerdès a remis à la justice un dossier solide. Une longue procédure s'en était suivie au sein de l'institution judiciaire. En effet, une première fois, le premier juge d'instruction avait décidé d'un non-lieu. La chambre d'accusation avait annulé ce non-lieu à l'appel du parquet général de Boumerdès. Le même parquet a eu gain de cause une autre fois devant la même chambre d'accusation à la suite du second non-lieu. Le second juge d'instruction à qui le dossier avait été confié avait décidé par ailleurs de diminuer les charges qui pesaient contre certains accusés. «C'est une affaire de conviction et de respect de la loi» nous confie un magistrat au sujet de cette longue procédure judiciaire.

De son côté, le procureur général de Boumerdès, Benmokhtar Abdelatif, se montre d'une sérénité à toute épreuve : «Nous avons un dossier solide et nous ne demanderons que l'application de la loi», dit-il mais refuse de dire plus. Il y a lieu de rappeler que les services de M. Benmokhtar seront pour la première fois dans les annales judiciaires algériennes, les accusateurs d'un procès inédit.

Abachi L.

## SUITE A LA PLAINTE DE 5 ENSEIGNANTES DE BOUMERDES POUR HARCELEMENT SEXUEL

# 2 ans de prison ferme requis contre le protégé du ministère de l'Education

Le tribunal correctionnel de la ville de Boumerdès a eu à juger mardi dernier l'affaire de harcèlement sexuel dans laquelle est impliqué l'ancien directeur du CEM Rahil de la même localité. En effet, 5 enseignantes, de cet établissement, toutes des mères de famille et dont une est d'ores et déjà grand-mère, avaient déposé une plainte contre leur directeur pour agression morale et harcèlement sexuel. On s'en souvient, cette pénible affaire avait donné lieu à une violente émeute des collégiens de ce CEM qui se sont solidarisés avec l'une des victimes, agressée pour avoir porté plainte.

Mardi dernier, les 5 plaignantes ont maintenu, devant le tribunal, leurs accusations et demandé un dinar symbolique comme dommages et intérêts. L'accusé quant à lui crie au complot ourdi par les requérantes. Ses défenseurs ont exigé des preuves de leurs allégations. Prié de donner les motivations de ce complot, il est resté évasif. Le second avocat a exhibé les articles de presse, pour dénier aux plaignantes le droit de médiatiser cette affaire. De leur côté, les deux avocats des enseignantes ne se sont pas fait prier pour dire «combien ces honorables mères de

famille ont dû subir avant de formuler publiquement des accusations bien pénibles au sein d'une société qui ne pardonne pas pour ce genre de drame». Puis de s'interroger : «Qui pourrait présenter des preuves lorsqu'il s'agit d'agression morale ?»

Le procureur s'est limité à demander 2 ans d'emprisonnement ferme et une forte amende. Le verdict est attendu pour mardi prochain.

Cette pénible affaire a mis à nu les dysfonctionnements graves et les abus de pouvoir contre des fonctionnaires qui s'avisent à défendre leur dignité, au département de M. Benbouzid. Elle met également à la lumière du jour le déni de droit et la hagra dont ont été l'objet ces enseignantes.

Faute de déclencher, en effet, dans ce genre de situation, une enquête et prendre des dispositions administratives transitoires légales, l'ancien directeur était, rappelons-le, sous une accusation judiciaire infamante grave, le ministère de l'Education l'a promu et par conséquent lui a confié la direction d'un établissement dans le territoire de la capitale, la ville de Reghaïa en l'occurrence.

Plus grave, trois enseignantes se sont vu sanctionnées par une institution de la République et ont été par conséquent mutées par mesure disciplinaire de leur ville de Boumerdès vers Thenia, Bordj-Menaïel et Ouled-Heddadj. Plus tard, l'une des trois s'est vu infligée, en plus, un avertissement avec inscription au dossier pour «visites excessives au CEM Rahil-Rabah qui n'est pas son lieu de travail». Nous n'inventons rien, ces termes sont contenus dans la décision de la Direction de l'éducation de la wilaya de Boumerdès, n°1005 du 11 décembre 2006.

La victime s'explique dans un courrier de recours resté, depuis, lettre morte. «Je me suis rendu effectivement au CEM une fois pour demander une ATS (un document pour la Sécurité sociale), une fois pour la récupérer, une fois pour demander au directeur de l'établissement (l'actuel) de passer à la caisse d'assurance pour signer mon dossier d'accident de travail — il avait refusé — et une dernière fois pour lui remettre le dossier en question.

Il avait d'ailleurs difficilement signé.» La concernée poursuit : «Malgré l'interdiction formulée au tribunal à l'endroit de l'ancien directeur (objet de la plainte), celui-ci

est rentré plusieurs fois. On l'a même vu dans le bureau du directeur actuel», écrivait-elle et d'interroger la directrice de l'éducation de la wilaya : «Y a-t-il un rapport dans ce sens ?» Pour rappel, cette enseignante a exercé dans cet établissement (CEM Rahil) pendant 18 ans avant que ces problèmes ne lui tombent sur la tête.

Dans cette affaire, en plus de l'implication du ministère de l'Education dans cette cabale montée contre ces mères de famille, il y a lieu d'enregistrer, hélas, une autre fois, le silence peu honorable, voire pire, de la part des syndicats, du mouvement associatif et des élus censés être présents aux côtés des ces mères de famille et enseignantes, chargées de produire du savoir et des notions de citoyenneté aux enfants algériens.

Leur tort est simplement de ne pas avoir courbé l'échine devant le despotisme d'une fratrie qui régent la famille éducative au ministère de l'Education nationale et au niveau de l'inspection académique de la wilaya de Boumerdès et d'avoir eu le courage de défendre leur dignité et celle de leurs familles.

A. L.